

tibles encore avec l'existence du fonds spécial, s'il en est ainsi, j'ai reçu ordre de vous dire que les vues de l'Association rencontrent le plein et cordial concours de Son Excellence.

Les ordres nécessaires ont déjà été donnés pour l'arpentage des terres non-cédées dans les Seigneuries appartenant au ci-devant ordre des jésuites, situées dans le Comté de Champlain et les agents du gouvernement ont reçu injonction de concéder aussi promptement que possible. Dans ces concessions on entend astreindre rigide-ment les concessionnaires à tenir feu et lieu, de manière à prévenir tout accaparement qui permettrait à des particuliers de faire un profit en s'emparant de grandes étendues de terre. Et j'ai ordre d'assurer Votre Grandeur de la disposition entière du gouvernement à introduire dans système toute amélioration qui paraîtra désirable dans son opération. Ainsi, en autant que le devoir de l'Exécutif à l'endroit du fonds des biens des jésuites pourra le lui promettre, les Seigneuries entre les mains du gouvernement, seront subordonnées au bien public, et l'on y évitera les maux dont le mémoire de l'Association présente une si vive peinture.

Une seconde proposition du mémoire, c'est que la colonisation ait lieu dans la partie de la Province communément appelée les Townships. La plus grande partie des terres vacantes dans cette section du pays, Son Excellence regrette de le voir, est sortie des mains du gouvernement; mais c'est depuis longtemps le désir de Son Excellence que ce qui en reste à la Couronne soit livré aux fins d'une active colonisation. Ce fut sans doute dans cette vue que le gouvernement, il y a quelques années, obtint de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique la remise de six cent mille acres de terre dans les comtés de Sherbrooke et de Megantic; et dans ce voisinage le gouvernement a maintenant à sa disposition au delà d'un million d'acres de terre. C'est pour Son Excellence un sujet de satisfaction bien grande de voir que les vues de l'Association s'accordent presque entièrement avec les plans d'établissement que Son Excellence a été avisée d'adopter pour ce voisinage; et elle me commande de vous exposer le détail de ces plans, et d'informer Votre Grandeur qu'on travaille à leur exécution avec toute la diligence possible.

On communique à cette étendue précieuse de terre de Montréal, du St. Laurent vis-à-vis des Trois-Rivières, et de Québec par des chemins en état de presque entier achèvement jusqu'aux limites des terrains en question, qui ainsi de tous ces points, se trouvent accessibles aux colons; à peu de frais.

Le statut qui règle la concession des terres publiques, met au pouvoir du gouverneur-général en conseil d'accorder aux défricheurs, sur les grands chemins publics ou dans leurs environs, des lots n'excédant pas en quantité 50 acres chacun.

Ce pouvoir a mis le gouvernement dans le Canada Occidental, en état de commencer et de poursuivre, dans une partie du territoire inétabli de la Couronne, un système de colonisation qui, jusqu'à présent a produit les plus heureux résultats; et on a désiré étendre le même plan, qui s'accorde presque à tous égards avec celui que propose l'Association, au territoire dont il est parlé plus haut, où même l'on a fait une fois l'essai, mais avec un succès très limité, faute de la coopération de personnages, marquants et influents comme Votre Grandeur, et les fondateurs de l'Association que vous présidez, ou par d'autres causes dont il n'est pas besoin de s'enquérir maintenant.

(A continuer.)

Annonces nouvelles de ce jour.

Soumissions demandées. — J. P. M. Le-court, & Cie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 19 JUIN, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu ce matin nos journaux de Paris jusqu'au 1er du courant inclusivement et d'Angleterre jusqu'au 3 aussi inclusivement. Nous n'avons le temps que d'en faire les extraits suivants.

—La garnison de Paris se compose de 46,000 hommes.

—George Sand (madame du Devant) a reçu l'intimation que son séjour à Paris serait suivi de conséquences fâcheuses; elle a laissé la capitale. Blanqui a été arrêté le 27 de mai et emprisonné à Vincennes. Le projet de loi de M. Crémieux en faveur du divorce a été mal accueilli, il sera suivant toute apparence rejeté par l'Assemblée nationale.

—Il y a eu un changement de ministère en Belgique.

—Il paraît que les hostilités entre le Danemarck et la Prusse sont terminées par suite d'un arrangement dont on ne connaît pas les détails.

—L'Assemblée constituante de la Prusse a été ouverte le 27.

—Des lettres de Vienne annoncent que le choléra est dans les provinces sur les bords du Danube.

—La Patrie annonce que les Autrichiens

ont battu devant Vicence la division italienne commandée par Antonini. Le lendemain les Autrichiens sont entrés dans Vérone avec 45,000 hommes.

—Les journaux de Paris parlent d'un déploiement extraordinaire de force militaire sur tous les points où on craint quelque attaque. Un placard recommande aux électeurs de la Seine de choisir le prince de Joinville comme député à l'Assemblée nationale. On s'attend à une nouvelle tentative de la part des vaincus du 15 mai.

L'European Times, du 3 juin, dit que les lois de navigation ne subiront aucune modification durant la présente session du parlement.

France.—Les marques de méfiance et d'hostilité de l'Assemblée nationale envers la commission exécutive sont de plus en plus évidentes. L'agitation qui s'est emparée de toutes les classes ne peut être décrite exactement; on n'a rien vu de semblable depuis février; et sous quelques rapports, cette agitation est plus sérieuse qu'à l'époque de la révolution.

—La commission chargée de rédiger la constitution a décidé par une majorité de 17 contre 5, que la république sera gouvernée par un président.

—Le club Barbès est ouvert de nouveau. Thiers a été rejeté par les électeurs de la Seine-Inférieure.

L'ex-comte de Richmond a adressé à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle il se dit le fils de Louis XVI.

—Lors de l'adoption du décret de banissement de la dynastie d'Orléans, 150 membres appartenaient à la gauche de l'ancienne chambre des députés refusèrent de voter. Plusieurs des ministres de Louis-Philippe, et entre autres, Duvergier de Hauranne ont voté pour le décret.

—Les légitimistes agissent avec vigueur. Le bruit court que les orléanistes ont fait un compromis avec les légitimistes à l'effet d'appuyer les prétentions du duc de Bordeaux avec la condition que s'il meurt sans enfants, le comte de Paris lui succédera.

—Des lettres de Rome disent qu'une collision est imminente.—Le parti rétrograde tente de soulever les Transcérrins et de semer la division dans la garde nationale.

—La Presse, journal de Emile de Girardin, n'avait que 30,000 abonnés en février; maintenant elle en compte 74,000. Ce journal tout en acceptant la république pour le moment, est en faveur d'une régence. Sa popularité dans les classes moyenne est un indice suffisant de la tendance des esprits.

Chronique politique.

On cite un mot charmant de Blanqui